

## Éditorial

### L'Éducation nationale sacrifiée sur l'autel de l'austérité



Après huit années de suppressions massives de postes, le gouvernement prépare un nouveau plan triennal (2011-2013) de déstructuration de l'Éducation nationale, en application de l'idéologie de suppression d'un poste sur deux de fonctionnaire partant en retraite. (1)

Pour atteindre cet objectif très éloigné de l'intérêt des élèves, plusieurs recettes sont données : augmentation du nombre d'élèves par classes, réduction de l'enseignement spécialisé, du nombre des assistants de langues, fermetures d'établissements, suppression et regroupement d'options en lycées, suppressions de formations professionnelles dans les LP, fin d'animations pédagogiques, suppressions de personnels non enseignants, augmentation du nombre des heures supplémentaires.



(Consulter le document ministériel adressé aux rectorats sur notre site [www.sncl.org](http://www.sncl.org) Rubrique : « Actualités »)

Le Syndicat National des Collèges et des Lycées (SNCL-FAEN) estime que l'obsession budgétaire du gouvernement va tailler en pièces des pans entiers du service public d'éducation. La qualité du service rendu au public en sera réduite d'autant, comme le préconisait déjà l'OCDE en 1996 !

Ces éléments confirment l'analyse que nous avons formulée à plusieurs reprises : les réformes ne constituent qu'un habillage pseudo-pédagogique de mesures strictement comptables.

Il ne faut pas s'étonner que, dans ces conditions, le ministère se prépare à réduire les exigences pourtant modiques du socle de connaissances et de compétences. Il faut bien dissimuler les conséquences pédagogiques de la politique budgétaire.



Marc GENIEZ

(1) « Schéma d'emplois 2011-2013 . Dialogue Centrale-Académies. Ministère de l'Éducation nationale . 5 mai 2010 ».

## Action

### documentation

Le projet de circulaire fixant les missions des professeurs documentalistes, sur lequel travaille actuellement le ministère, pour une application de celle-ci à la rentrée de septembre 2010, n'a pas eu l'accord de la plupart des



organisations syndicales, dont le SNCL.

Ces organisations ( CGT educ'action, CNGA-CGC, FADBEN, SCENRAC-CFTC, SE-Unsa, SNALC-CSEN, SNCL-FAEN, SNES-FSU, SUD Éducation) ont présenté des propositions pour une actualisation de ladite circulaire et ont demandé

l'instauration d'un dialogue et la rédaction d'un texte qui réponde aux demandes des professeurs documentalistes mais aussi à l'intérêt des élèves .



Elles ont adressé une lettre au Directeur Général de l'Enseignement Scolaire en ce sens en souhaitant recevoir le nouveau projet avant la réunion du 2 juin 2010.

## Profil des nouveaux bacheliers entrant dans le supérieur

### Évolution 2000-2008



En 2008, 78,2% des nouveaux bacheliers se sont inscrits dans l'enseignement supérieur :

- 43,5% d'entre eux ont intégré une filière générale en premier cycle universitaire ;
- 56,5% se sont inscrits dans une filière sélective : 25% en STS, 11% en IUT, 10% en CPGE, 6,5% dans des écoles spécialisées recrutant directement après le baccalauréat et 4% en écoles d'ingénieurs indépendantes des

universités et écoles de commerce.



Dans les **Classes Préparatoires aux Grandes Écoles**, dans les **Instituts Universitaires de Technologie** et dans les études médicales, les bacheliers de série S prédominent.

Dans les **Sections de Techniciens Supérieurs**, si la part des bacheliers technologiques et professionnels est la plus nombreuse, celle des bacheliers généraux continue à augmenter. Le nombre de femmes y reste stable, mais croît dans le secteur de la production.

Enfin, en **Droit, Sciences Politiques et Économie – Gestion**, la part des bacheliers de série ES est en hausse .

## Fête de l'École Publique



Le SNCL et la FAEN se sont depuis plusieurs mois associés à une action de défense de l'École Publique.

La pétition a recueilli plus de 150 000 signatures.

La prochaine action consiste en des **rassemblements régionaux le samedi 19 juin**.

Ces manifestations prennent encore plus d'importance quand on connaît les intentions du ministère concernant les fermetures de postes entre 2011 et 2013 ainsi que leurs conséquences sur les conditions de travail (**voir Éditorial en page 1**)



Syndicat National des Collèges et des Lycées

Paris, le 20 mai 2010

Monsieur Luc CHATEL  
Ministre de l'Éducation Nationale  
110 rue de Grenelle  
75007 PARIS

**Objet :** décompte des congés de maladie des personnels

Monsieur le Ministre,

La réglementation en vigueur en matière de congé pour maladie ordinaire, telle qu'elle ressort des articles 24 et 25 du décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié, prévoit qu'un fonctionnaire est de droit mis en congé de maladie lorsqu'il en fait la demande appuyée par un certificat médical.

Les périodes de congé de maladie sont déterminées par l'administration compte tenu des dates d'arrêt de travail fixées par le certificat médical du médecin traitant.

Le paragraphe 1.2 de la circulaire n° 1711.34/CMS et 2B9 du 30 janvier 1989 relative à la protection sociale des fonctionnaires et stagiaires de l'État indique par ailleurs :

*"La durée maximale du congé de maladie est d'un an ; pendant les trois premiers mois, le fonctionnaire conserve l'intégralité de son traitement ; celui-ci est réduit de moitié pendant les neuf mois suivants".*

Certains de nos mandants se trouvent confrontés à un décompte de leurs congés de maladie qui leur est défavorable.

Répondant à une question de notre syndicat (SNC devenu SNCL), les services de votre ministère avaient, par un courrier du 20 septembre 1980 apporté la précision suivante concernant les modalités de décompte :

*"... le décompte des périodes de congé de maladie des fonctionnaires titulaires est déterminé en fonction des dates exactes d'arrêt de travail fixées par le médecin traitant. Cette règle s'applique aussi bien au personnel enseignant".* (cf courrier joint)

N'ayant connaissance d'aucun texte modifiant ces modalités de comptage, nous souhaitons que vous apportiez à notre courrier une réponse levant toute ambiguïté sur le décompte des jours de congés de maladie qu'il y a lieu d'appliquer aujourd'hui à nos collègues. Nous vous assurons, Monsieur le Ministre, de toute notre considération.

**Le Secrétaire Général du SNCL**

**Marc GENIEZ**

SNCL-FAEN 13, avenue de Taillebourg 75011 PARIS  
Télécopie : 01 43 70 08 47 Courriel : sncl@wanadoo.fr

Tél. : 01 43 73 21 36  
Site : www.sncl.org

## Décompte des congés de maladie des personnels

Certains de nos adhérents ayant été confrontés à un décompte défavorable de leurs congés de maladie, le SNCL a écrit au ministre afin que soit levée toute ambiguïté à ce propos.

**Vous trouverez ci-contre le texte de cette lettre.**

